FONCTIONNEMENT ET RÈGLEMENTS

À la suite de la réception des candidatures provenant de différents sports, le comité de sélection retiendra cinq nommés pour chacune des catégories. Ces derniers seront invités à prendre part au gala lors duquel les finalistes et les récipiendaires des différentes catégories seront reconnus.

GÉNÉRALITÉ

- Toute personne, parent, ami, entraîneur, fédération, association ou organisation peut déposer une candidature.
- En déposant une candidature, vous devrez fournir :
    - Le prénom, le nom, la date de naissance et les coordonnées de l'athlète ;
    - Une photo de l'athlète, libre de droits d'utilisation ;
    - Les informations concernant les performances sportives.
- Les athlètes amateurs, professionnels ou pratiquant un parasport seront considérés de façon égale dans chacune des catégories.
- Les athlètes masculins et féminins seront considérés de façon égale pour les catégories Partenaires national et international.
- Le comité de sélection se réserve le droit d'ajouter des candidatures ou de déplacer une candidature dans une autre catégorie s'il le juge nécessaire et pertinent.

GALA DE
L'ATHLÈTE

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- Le Gala de l'Athlète reconnaît l'excellence des athlètes dont le lieu de résidence permanent est dans la région de Québec ou de la Chaudière-Appalaches.

- Un athlète disposant uniquement d'une adresse temporaire dans la région de Québec ou de la Chaudière-Appalaches, mais qui participe à un programme sportif établi dans l'une ou l'autre de ces régions, depuis les 2 dernières années, peut aussi être admissible. Par exemple, un athlète de la région de Montréal, qui étudie dans la région de Québec et qui a un appartement dans la région est aussi éligible. De même qu'un athlète de la région, qui s'entraîne à Montréal.

COMITÉ DE SÉLECTION

- Le comité de sélection est constitué d'un maximum de dix (10) personnes votantes reconnues pour leurs connaissances du contexte sportif régional.

- Le comité est présidé par un des membres votants ;

- Le quorum, à toute rencontre concernant la sélection des candidats, est de six membres votants ;

- Les décisions du comité sont prises à la majorité des membres présents.

MÉCANISME DE SÉLECTION

- Pour chacune des catégories, nous recevons des candidatures de plusieurs sports différents ;

- Les dossiers des candidatures seront accessibles aux membres du comité de sélection dès la fin de la période des mises en candidature aux fins d'analyse ;

- Dans les jours suivants le début de l'analyse des candidatures, le comité devra procéder à l'identification des 5 candidats en lice pour chacune des catégories et identifier les récipiendaires qui seront dévoilés lors du gala.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Chaque candidature sera évaluée selon les critères suivants (présenté en ordre alphabétique) :

- Accomplissement académique
- Classement dans son sport
- Contribution à titre d'ambassadeur de sa région
- Développement de son sport à l'échelle planétaire
- Envergure des événements ou épreuves auxquels il a participé
- Implication sociale et comportement général du candidat
- Progression dans la période évaluée
- Qualité des performances
- Qualité et nombre des adversaires ou concurrents
- Rayonnement
- Résultats sportifs et autres…

Le gagnant dans chacune des catégories sera celui ou celle qui aura réalisé les meilleurs accomplissements sportifs et qui aura conservé un statut de bon citoyen.

L'évaluation des candidatures se fera dans le contexte respectif de chacun.

QUESTIONS

Pour toutes questions, veuillez contacter **Claudine Bergeron**, responsable du processus des mises en candidature, par courriel au cbergeron@galadelathlete.ca